



# ORDONNANCE DU ROY,

*Concernant les Convois pour les Isles Françaises  
de l'Amerique.*

Du 14. May 1745.

## DE PAR LE ROY.

**S**A MAJESTE' ayant résolu de faire armer des Vaisseaux de guerre pour escorter les Bâtimens Marchands qui seront destinez pour le commerce des Isles Françaises de l'Amerique, & voulant assurer le succès d'edites escortes, tant de la part des Capitaines Marchands qui seront à portée d'en profiter, que de la part des Officiers auxquels Elle en confiera le commandement; Elle a ordonné & ordonne ce qui suit.

### ARTICLE PREMIER.

LES Capitaines & Maîtres des Batimens Marchands qui seront armez pour les Isles Françaises de l'Amerique, & pour lesquels il fera fourni des escortes, seront tenus de se rendre dans l'endroit qui leur sera indiqué en vertu des ordres qui en seront donnez par Sa Majesté, & dans le temps qui leur sera pareillement fixé, pour profiter d'edites escortes jusqu'aux lieux de leurs destinations respectives.